

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 juin 2016
(Convocations du 30 mai 2016)

L'an deux mille seize le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER – Maire.

Etaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Hubert VANDENBERGHE, Véronique SIBILE– Adjoints, Dominique TREHOU, Philippe BEYAERT, Sylvie LEMAIRE, Jean-Michel RAVIART, Manuel DONNEZ, Hervé WARGNYE, David LEFEBVRE, Hermine DELMAU, Alexandra PAWLAK, Nicole DELVIGNE, Chantal DUBOIS, Jacqueline DONNEZ, Anne-Michèle CORDIER, Bertrand BAUDUIN

Etaient excusées : Nadège TANIÈRE, Danièle VERMANDERE qui a donné procuration à Jean-Claude Messenger, Marie-Brigitte BAUDUIN qui a donné procuration Alexandra Pawlak, Laurence HUEZ, Chloé COUPLET

Alexandra PAWLAK a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 18 (le quorum est atteint)
Procurations : 2
Votants : 20

M. le Maire propose au conseil municipal d'effectuer une minute de silence en mémoire de M. Michel DELHAISE, 2^{ème} adjoint au maire, décédé au mois de mai dernier.

M. le Maire informe le conseil municipal que Mme Laurence HUEZ devient conseillère municipale.

M. le Maire propose à l'assemblée de mettre à l'ordre du jour un nouveau point : Demande de subvention exceptionnelle de l'OGEC de l'école Sainte-Marie. Le conseil municipal accepte ce nouveau point.

1. Election d'un délégué au Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas-Escout

Philippe BEYAERT est désigné, à l'unanimité, pour la Commune de Lecelles, auprès du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas-Escout.

2. Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes (SIDE GAV)

Hubert VANDENBERGHE est désigné délégué titulaire, à l'unanimité, pour la commune de Lecelles auprès de SIDE GAV.

3. Avis sur le projet de dissolution du Syndicat des Communes Intéressées au Parc Naturel Régional (SCI)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la dissolution du Syndicat des communes intéressées au PNR Scarpe Escaut dans les conditions suivantes :

- Que la commune comme toutes les communes classées, associées et villes-portes du Parc intègre le Syndicat mixte du PNR Scarpe-Escout et soit représentée au Comité syndical du Parc naturel régional Scarpe Escaut par un délégué titulaire, disposant d'un suppléant.

- Que le Syndicat mixte du PNR Scarpe Escaut soit administré par un Comité syndical composé des délégués des collectivités ci-après dont les différents collèges sont définis dans les conditions suivantes :
 - Collège de la Région Hauts de France : 9 délégués désignés par le Conseil Régional (un délégué=14 voix)
 - Collège du Département du Nord : 9 délégués désignés par le Conseil Départemental (un délégué = 14 voix)
 - Collège du Territoire (74 délégués)
- Communes : un délégué titulaire par commune (un délégué = une voix)
- Communes associées : un délégué titulaire par commune associée (un délégué = 1 voix).
- Ville-porte : un délégué titulaire par ville-porte (un délégué = 1 voix)
- EPCI : 9 délégués désignés par les EPCI et détenant chacun 7 voix, et répartis de la manière suivante :

Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole : 2 délégués

Communauté d'agglomération Porte du Hainaut : 3 délégués

Communauté d'agglomération du Douaisis : 1 délégué

Communauté d'agglomération Cœur d'Ostrevent : 2 délégués

Communauté d'agglomération Pévèle Carembault : 1 délégué

4. Avis sur le projet d'extension du périmètre du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable l'arrêté préfectoral portant projet d'extension du périmètre du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque.

5. Versement d'une subvention exceptionnelle au Tennis de Table de Lecelles

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de verser au Tennis de Table de Lecelles une subvention exceptionnelle de 200 € pour soutenir la participation à la finale du championnat de France.

6. Prise de possession d'un immeuble sans maître

A l'unanimité, le conseil municipal :

- exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil, sur l'immeuble situé 503 rue Lasson, pour lequel une acquisition avait été décidé le 1^{er} juin 2015 par délibération ;
- décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

7. Versement d'une subvention à l'OGEC de l'école Sainte-Marie

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention de 3 000 € à l'OGEC de l'école Sainte-Marie, pour son projet d'achat de matériel informatique ;
- autorise M. le Maire à signer la convention financière avec l'OGEC ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget par décision modificative (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, de 3 000 €, de l'article 6188 « Autres frais divers » ; à l'article 2042 « Subventions d'équipements aux personnes de droit privé »).



Le Maire

Jean-Claude MESSAGER